



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

n° 86 – 21 octobre 2019

# SOMMAIRE

## PRÉFECTURE 44

### **DCPPAT - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**

Arrêté préfectoral du 21 octobre 2019 portant composition du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire pour le mandat 2019-2024.

Arrêté préfectoral du 21 octobre 2019 portant composition du conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire pour le mandat 2019-2024.



## PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Préfecture  
Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Bureau des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial  
Arrêté portant composition du Conseil de Surveillance  
du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire  
pour le mandat 2019-2024

### LE PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU le code des transports, et notamment les articles R 5312-36 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 modifiée portant réforme portuaire ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU le décret n° 2008-1035 du 9 octobre 2008 modifié instituant le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- VU l'arrêté de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, du 14 décembre 2018 portant prorogation du mandat des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire à compter du 2 janvier 2019 pour une durée de six mois maximum ;
- VU l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics du 13 mai 2019 renouvelant Madame Véronique PY, dans son mandat de membre du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire en qualité de représentante du ministre chargé du budget.
- VU l'arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire du 14 juin 2019, renouvelant Madame Annick BONNEVILLE dans son mandat de membre du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire en qualité de représentante du ministre chargé de l'environnement ;
- VU l'arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire du 20 juin 2019, renouvelant Monsieur Jean-Claude LE CLECH dans son mandat de membre du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire en qualité de représentant du ministre chargé des ports maritimes ;
- VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 28 juin 2019 renouvelant Madame Céline KERENFLECH dans son mandat de membre du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire en qualité de représentante du ministre chargé de l'économie et des finances ;
- VU l'arrêté du ministre de la transition écologique du 18 octobre 2019 nommant 5 personnalités qualifiées au conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire pour une durée de 5 ans ;
- VU le courrier de la présidente du conseil régional des pays de la Loire du 23 juillet 2019 reprenant la délibération du conseil régional des pays de la Loire du 12 juillet 2019 désignant Mme Christelle MORANÇAIS, présidente du conseil régional et M. Antoine CHEREAU, vice-président, en qualité de représentants du conseil régional des pays de la Loire au conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire pour le mandat 2019-2024 ;

- VU le courrier du vice-président du conseil départemental de Loire-Atlantique du 27 novembre 2018 confirmant le mandat de Monsieur Philippe GROSVALET, président du conseil départemental, en qualité de représentant du conseil départemental de Loire-Atlantique au conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- VU la délibération du conseil métropolitain de Nantes Métropole du 7 décembre 2018 confirmant le mandat de Madame Johanna ROLLAND, en qualité de représentante de Nantes Métropole au conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- VU la délibération de la CARENE du 18 décembre 2018 confirmant le mandat de Monsieur David SAMZUN, en qualité de représentant de la CARENE au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- VU le procès-verbal des élections du 21 décembre 2018 des représentants des salariés du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire au conseil de surveillance du grand port ;

**CONSIDERANT** que le mandat des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire est arrivé à échéance le 2 juillet 2019 et qu'il convient de renouveler la composition du conseil pour une durée de cinq années ;

**SUR** la proposition du secrétaire général ;

### ARRETE

Article 1- : La composition du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Saint-Nazaire est arrêtée ainsi qu'il suit :

- **1<sup>er</sup> collège, au titre des représentants de l'Etat :**
- Le Préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, ou son suppléant, le secrétaire général pour les affaires régionales
  - Monsieur Jean-Claude LE CLECH, représentant du ministre chargé des ports maritimes
  - Madame Annick BONNEVILLE, représentante du ministre chargé de l'environnement
  - Madame Céline KERENFLEC'H, représentante du ministre chargé de l'économie et des finances
  - Madame Véronique PY, représentante du ministre chargé du budget
- **2<sup>e</sup> collège, au titre des représentants des collectivités territoriales :**
- Madame Christelle MORANÇAIS, présidente du conseil régional des pays de la Loire
  - Monsieur Antoine CHEREAU, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil régional des pays de la Loire
  - Monsieur Philippe GROSVALET, président du conseil départemental de Loire-Atlantique
  - Madame Johanna ROLLAND, présidente de Nantes Métropole
  - Monsieur David SAMZUN, président de la CARENE

➤ **3<sup>e</sup> collège, au titre des représentants du personnel du grand port de Nantes Saint-Nazaire :**

- Madame Laurence PAITEL, CFE-CGC
- Monsieur Bertrand HERRERO, syndicat CGT
- Madame Valérie VILLEMAINE, syndicat CGT

➤ **4<sup>e</sup> collège, au titre des personnalités qualifiées :**

- M. Vincent DUGUAY, directeur Urbain France- SYSTRA
- M. Yann TRICHARD, vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire
- M. Jean-Michel RENAUDEAU, ancien président du pôle EMC2 et du World Trade Center
- M. Raymond DOIZON, président de l'observatoire économique, social et territorial de la Vendée et du groupement employeur vendéen, conseiller au CESER
- M. Gilles BONTEMPS, ancien vice-président de l'association internationale villes et ports (AIVP)

Article 2 – Les membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire sont désignés pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication au journal officiel de l'arrêté ministériel susvisé désignant les personnalités qualifiées.

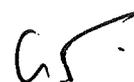
Article 3 – Les membres du 2<sup>e</sup> collège sont désignés pour toute la durée de leur mandat électif.

Article 4 – Le présent arrêté entrera en vigueur le jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Loire-Atlantique et de la région des Pays de la Loire.

Article 5 – Le secrétaire général aux affaires régionales des Pays de la Loire et le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Loire-Atlantique et de la région des Pays de la Loire.

Nantes, le **21 OCT. 2019**

**Le Préfet,**



**Claude d'HARCOURT**

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture

Direction de la coordination

des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau de des politiques publiques et de l'appui territorial

*Arrêté portant composition du Conseil de Développement  
du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire  
pour le mandat 2019-2024*

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Chevalier de la Légion d'honneur

- VU les articles R 5312-36 et suivants du code des transports ;
- VU la loi modifiée n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU le décret modifié n° 2008-1035 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- VU l'arrêté de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, du 14 décembre 2018 portant prorogation du mandat des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire à compter du 2 janvier 2019 pour une durée de six mois maximum et par suite du mandat des membres du conseil de développement ;
- VU l'arrêté préfectoral du 23 mai 2014 modifié fixant la composition du conseil de développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire pour 5 ans ;
- VU le courrier de la présidente du conseil régional des Pays de la Loire du 23 juillet 2019 reprenant la délibération du conseil régional des pays de la Loire désignant M. Antoine CHÉREAU, vice-président du conseil régional et Mme Florence BEUVELET représentants titulaires du conseil régional et M. Laurent GERAULT et M. Christophe PRIOU, représentants suppléants, au conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- VU le courrier du vice-président du conseil départemental de Loire-Atlantique du 27 novembre 2018 confirmant la prolongation du mandat de M. Bernard LEBEAU, vice-président du conseil départemental en qualité de représentant titulaire du conseil départemental et de Mme Lydia MEIGNEN, conseillère départementale de St-Nazaire, en qualité de représentante suppléante, au conseil de développement du grand port maritime de Nantes St-Nazaire ;
- VU la délibération du conseil métropolitain de Nantes Métropole du 7 décembre 2018 désignant M. Aymeric SEASSAU, représentant titulaire, et M. Alain ROBERT, représentant suppléant au conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- VU le courrier du 4 décembre 2018 du président de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) du 4 décembre 2018 confirmant la prolongation du mandat de M. David SAMZUN et de Mme Michèle LEMAITRE, en qualité de représentants titulaires et de M. François CHENEAU et M. Eric PROVOST, en qualité de représentants suppléants, au sein du conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire jusqu'à la fin de leur mandat électoral ;
- VU le courrier du 27 juin 2019 du président de la communauté d'agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique confirmant la prolongation du mandat de M. Roger PARENT, en

qualité de représentant titulaire et de M. Jean-Claude BAUDRAIS en qualité de représentant suppléant au conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;

VU la délibération du conseil communautaire d'Estuaire et Sillon du 4 juillet 2019 confirmant la prolongation du mandat de M. André KLEIN, en qualité de titulaire, et de M. Joël GEFFROY, en qualité de suppléant au conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;

VU le courrier du président du conseil communautaire de Sud Estuaire du 19 juin 2019 confirmant la prolongation du mandat de M. Yannick MOREZ en qualité de titulaire et de M. Sylvain SCHERER en qualité de suppléant au conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;

VU le courrier du secrétaire général de la CGT du 6 août 2019 proposant la désignation de Messieurs Pascal PONTAC, Levy GUERIN et Wilfried HERVE en qualité de représentants des personnels des entreprises exerçant leurs activités sur le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au préfet de région de fixer la liste des membres appelés à siéger au conseil de développement pour une durée de cinq ans ;

**SUR** la proposition du secrétaire général ;

### ARRETE

Article 1- : Le conseil de développement du Grand Port Maritime de Saint-Nazaire est renouvelé pour une durée de cinq années. Sont désignés ou renouvelés dans leurs fonctions de représentation :

➤ **1<sup>er</sup> collège - au titre des représentants de la place portuaire :**

- Pascal VIALARD, président de l'Union Maritime Nantes Ports
- Philippe FAUVEDER, directeur général du groupe Fauveder
- Jérôme BODET, directeur du Terminal du Grand Ouest
- Stephan MARIN, président de l'Union des manutentionnaires et opérateurs portuaires
- Johann FELTGEN, président du syndicat des agents consignataires de navires
- Stéphane POUSSET, président des Pilotes de la Loire
- Philippe BILLANT, directeur de la raffinerie Total de Donges,
- Bruno MICHEL, directeur du terminal méthanier de Montoir de Bretagne (Elengy),
- Lionel OLIVIER, directeur de la centrale EDF de Cordemais,
- Steven CURET, président de General Electric Wind France et directeur des affaires publiques GE.

➤ **2<sup>e</sup> collège - au titre des représentants des personnels des entreprises présentes sur le port**

- Pascal PONTAC, syndicat CGT
- Levy GUERIN, syndicat CGT
- Wilfrid HERVE, syndicat CGT

➤ **3<sup>e</sup> collège - au titre des représentants des collectivités territoriales (9 titulaires et 9 suppléants)**

Titulaires	Suppléants
Antoine CHEREAU, 1 <sup>er</sup> vice-président du conseil régional des pays de la Loire	Laurent GERAULT, conseiller régional des pays de la Loire
Florence BEUVELET, conseillère régionale des pays de la Loire	Christophe PRIOU, conseiller régional

Titulaires	Suppléants
Bernard LEBEAU, vice-président du conseil départemental de Loire-Atlantique	Lydia MEIGNEN, conseillère départementale de Loire-Atlantique
Aymeric SEASSAU, membre du conseil métropolitain de Nantes Métropole	Alain ROBERT, vice-président du conseil métropolitain de Nantes Métropole
David SAMZUN, président de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	François CHENEAU, vice-président de la CARENE
Michèle LEMAITRE, vice-présidente de la CARENE	Eric PROVOST, vice-président de la CARENE
Roger PARENT, membre du bureau communautaire de CAP Atlantique	Jean-Claude BAUDRAIS, membre du bureau communautaire de CAP Guérande Atlantique
André KLEIN, vice-président de la communauté de communes Estuaire et Sillon	Joël GEFFROY, vice-président de la communauté de communes Estuaire et Sillon
Yannick MOREZ, président de la communauté de communes Sud Estuaire	Sylvain SCHERER, vice-président de la communauté de communes Sud Estuaire

➤ **4<sup>e</sup> collège - au titre des personnalités qualifiées**

- Guy BOURLES, président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Yves-Patrice BOURDON, association France Nature Environnement
- Bernard GUILLEMOT, président de l'association Bretagne Vivante
- Laurent CASTAING, directeur général des Chantiers de l'Atlantique
- Olivier JUBAN, directeur TER Pays de la Loire (SNCF Mobilités)
- Lionel MAHE, directeur de la société St-Gildas Transports (Fédération nationale des transporteurs routiers),
- Paul TOURET, directeur de l'Institut Supérieur d'Economie Maritime (ISEMAR),
- Laurent MORIN, directeur de Feedsim Avenir et délégué général de Nutrinoë
- Jean-Louis GARCIA, directeur général de l'agence de développement Dév'up de la région Centre Val de Loire
- Marie LECUIT-PROUS, directrice générale adjointe Mer, Tourisme et Mobilités à la région Bretagne.

Article 2 – Les membres du conseil de développement sont désignés pour une durée de 5 ans.

Article 3 – Les membres du 3eme collège, représentants des collectivités territoriales, sont désignés pour toute la durée de leur mandat électif.

Article 4– Le présent arrêté entrera en vigueur le jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Loire-Atlantique et de la région des Pays de la Loire.

Article 5 – Le secrétaire général aux affaires régionales des Pays de la Loire et le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Loire-Atlantique et de la région des Pays de la Loire.

Nantes, le 21 OCT. 2019

Le PRÉFET



Claude d'HARCOURT